

Proposition d'amendement

au Mémoire d'Entente sur la « Coopération dans le domaine du changement climatique, la vulnérabilité, l'évaluation des risques, l'adaptation et l'atténuation »
signé le 17 novembre 2016

entre le Ministère de l'Environnement, de la Terre et de la Mer de la République italienne et
le Ministère de l'Environnement et Développement durable de la République
Démocratique du Congo

AMENDEMENT AU MÉMORANDUM D'ENTENTE

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la République Démocratique du Congo et le Ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer (MIETM), ci-après dénommés « les Signataires », ont signé un Mémoire d'Entente sur la coopération dans le domaine de la vulnérabilité aux changements climatiques, l'évaluation des risques, l'adaptation et l'atténuation le 17 novembre 2016;

ATTENDU QUE les Signataires souhaitent modifier le Mémoire d'Entente susmentionné, afin d'inclure la possibilité d'octroyer des financements supplémentaires pour la mise en œuvre des projets et activités dans le cadre du Mémoire d'Entente;

ATTENDU QUE l'Article 9.2 du Mémoire d'Entente prévoit que les Signataires peuvent modifier le Mémoire d'Entente par accord écrit entre les Signataires;

EN CONSÉQUENCE, et tenant compte des prémisses, les Signataires conviennent de ce qui suit:

Un nouveau paragraphe 4 est ajouté à l'Article 6 «Moyens de mise en œuvre», à savoir:

6.4 En cas de nécessité, le MIETM peut décider d'augmenter le montant global fixé au paragraphe 1. Le MIETM informera le Ministère de l'Environnement et Développement durable de la République Démocratique du Congo d'une telle décision ainsi que du montant supplémentaire octroyé à l'occasion du Comité Mixte. Les fonds seront transmis selon les mêmes termes et conditions énoncés dans le document financier.

Fait à Bonn le 14 novembre 2017 en deux (2) exemplaires originaux, en langue anglaise et française, les deux textes faisant également foi. En cas de divergence d'interprétation, le texte en anglais fera foi.

**Pour le Ministère de l'Environnement, de
la Terre et de la Mer de la République
italienne**

Le Directeur Général

Mr. Francesco La Camera

**Pour le Ministère de l'Environnement et
Développement Durable de la République
Démocratique du Congo**

Le Directeur-Chef de Service

Mr. Godefroid Ndaukila Muhinya
